

Montréal, le 7 août 2017

Par courriel

Objet : Votre demande d'accès datée du 6 juillet 2017

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'accès du 6 juillet dernier relative aux ressources informationnelles (PGRI, PTPARI, PARI et BARRI), à l'état de santé des projets (ESP), ainsi qu'aux études d'opportunité liées aux possibilités des logiciels libres la Régie de l'énergie (la Régie) vous communique les informations suivantes :

Plan de gestion en ressources informationnelles (PGRI) – La Régie ne possède pas de tel document

Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI) – les documents demandés sont disponibles et transmis en pièces-jointes

Programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI) – les documents demandés sont disponibles et transmis en pièces-jointes

Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) – les documents demandés sont disponibles et transmis en pièces-jointes

État de santé des projets (ESP) et/ou bilan des projets - Nous ne possédons pas ce document. Il est produit par le Secrétariat du Conseil du trésor et peut être consulté à l'adresse <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/accueil/>

Étude d'opportunité afin d'évaluer les possibilités qu'offrent les logiciels libres pour tous les remplacements, acquisitions, renouvellements ou mises à niveau de logiciels - La Régie ne possède pas de tel document

Dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable pour répondre à une demande, une personne dont la demande a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Elle peut également demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 de la Loi ou sur les frais exigibles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie et
Responsable de l'accès à l'information

VD/ml

p. j.